

tentés par le gouvernement canadien pour bien faire comprendre au gouvernement des États-Unis le terrible danger que présente en ce moment, pour tous les pays, tout programme qui ressemble de près ou de loin à une guerre des prix. Cela ne saurait à notre époque que provoquer toutes sortes de difficultés et mettre l'agriculture dans notre pays dans une fort mauvaise situation.

Peut-on nous renseigner? J'ai voulu hier savoir ce qui s'était passé à Washington lors de la réunion entre les représentants du Canada et des États-Unis. Le premier ministre (M. St-Laurent) nous a dit qu'il n'y était pas et il semble qu'il n'en savait rien. Le ministre du Commerce nous a dit qu'il n'y était pas non plus. S'il y a jamais eu une conférence à laquelle personne n'ait assisté et où, pourtant, il s'est passé beaucoup de choses, c'est bien celle d'il y a dix jours à Washington.

Ce que les Canadiens réclament aujourd'hui, ce que le cultivateur de l'Ouest réclame aujourd'hui...

L'hon. M. Abbott: Chacun devrait manger plus de blé.

M. Diefenbaker: ...c'est une déclaration du Canada au sujet de ses efforts vis-à-vis des États-Unis en vue de prévenir une guerre des prix pour ce qui est de la vente du blé. Mais tout ce que nous obtenons du ministre, c'est une revue rétrospective des années 30. Voici ce que je puis dire au sujet des années 30. Le parti conservateur hérita d'un état de choses en tous points semblables à celui qui existe aujourd'hui en raison de la conjoncture mondiale; le problème était apparu alors que le parti libéral était au pouvoir. Inutile de revenir là-dessus.

L'hon. M. Abbott: Vous n'hériterez pas du problème actuel, John.

M. Diefenbaker: Les Canadiens veulent savoir ce qu'entend faire le Gouvernement, en quoi consiste sa politique. Ce qu'on nous a servi ce soir, c'est une rétrospective qui n'apporte que peu d'espoir au cultivateur de l'Ouest, qui voulait que le Parlement le renseignât, aujourd'hui, sur la situation.

(Sur la motion de M. Diefenbaker, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

M. l'Orateur: Le député de Prince-Albert propose le renvoi de la suite du débat à une séance ultérieure. Avant la levée de la séance, je tiens à formuler quelques remarques, afin que les députés puissent y songer et peut-être me donner leur avis plus tard.

M. Diefenbaker.]

Voici l'amendement:

La Chambre est d'avis que, vu la grave situation actuelle en matière de commerce international du blé, le Gouvernement devrait énoncer immédiatement sa politique en ce qui concerne la vente de nos excédents de blé.

Or, s'agit-il ici d'un amendement qui invite le Gouvernement à énoncer immédiatement sa politique? Un amendement vise un certain objet et cet objet consiste à modifier la teneur de la motion principale, de façon à permettre aux députés de se prononcer sur la chose publique. Est-ce formuler un amendement, même si un amendement à la motion invitant la Chambre à se former en comité des subsides n'a pas à être pertinent, que de demander que le Gouvernement énonce immédiatement sa politique? Est-ce une motion parlementaire? Voilà la première question que je sou mets à l'attention des députés.

Voici la deuxième question. Je me suis absenté un instant pour consulter ces amendements; à mon retour j'ai entendu le ministre du Commerce (M. Howe) prononcer un discours. Que faisait-il, lorsqu'il avait la parole, il y a un instant? Même si cette déclaration de principe n'était pas du goût des députés, n'est-il pas exact que le ministre exposait la politique du Gouvernement, parce qu'il est son porte-parole en ce qui concerne ces diverses questions, selon la théorie de la solidarité ministérielle, il a parlé au nom du Gouvernement. Ne s'est-il pas conformé aux dispositions de l'amendement? Il y a encore un point que je voudrais exposer aux députés, pour qu'ils y réfléchissent sérieusement.

Évidemment, lorsqu'on tient compte de ce que l'amendement réclame du Gouvernement l'exposé d'une ligne de conduite, il serait possible d'aller un peu plus loin. Somme toute, le Gouvernement, aux termes de la constitution, se compose des conseillers de Sa Majesté. Ce sont eux qui sont censés proposer la politique à suivre. Nous est-il possible, d'obliger, par un amendement ou une décision de la Chambre, le Gouvernement à déclarer la ligne de conduite qu'il entend suivre, s'il ne veut pas le faire? J'ai à la main un traité sur le Parlement, par C. Ilbert, ancien Greffier de la Chambre des communes en Angleterre, et auteur de plusieurs ouvrages. A la page 111 de ce livre-ci, il dit, dans un passage intitulé "administration":

Le Parlement ne gouverne pas. Le